

# La France du travail

**La France du travail: c'est le titre de la récente publication de l'Institut de recherche économique et sociale (Ires). Œuvre collective, l'ouvrage porte sur les aspects essentiels du système de travail dans la France contemporaine. Certains de ses auteurs sont venus en débattre avec la LDH.**

Michel SAVY, responsable du groupe de travail «Economie, travail et droits de l'Homme» de la LDH

C'est à l'occasion de la tenue de l'une des réunions du groupe «Economie, travail et droits de l'Homme» de la LDH, le 22 septembre dernier, que des auteurs de *La France du travail*<sup>(1)</sup> ont présenté leur ouvrage.

Jean-Marie Pernot introduit cette présentation en soulignant qu'une analyse de fond se doit, ici, d'avoir une dimension chronologique, sinon historique. Le caractère stratégique des années 1980 se dégage d'une telle rétrospective. Ce fut une période de changements convergents dont on mesure aujourd'hui l'amplitude et qui marquent la situation actuelle. En rupture avec la période d'après-guerre caractérisée par un mouvement d'homogénéisation et d'institutionnalisation relatives du salariat, un ensemble de mutations a abouti à une remise en cause de l'Etat social (ce que certains appellent l'Etat-providence). Malgré des avancées sur telle ou telle question, la tendance dominante va vers la précarisation croissante d'une grande partie des salariés en matière de revenu et d'emploi. Deux paradigmes émergent: la flexibilité et la liquidité. La flexibilité est la variabilité, quantitative et qualitative, du travail et des marchés du travail. Le déplacement des travailleurs dans leur carrière professionnelle n'est pas en soi négatif, ce sont les conditions dans lesquelles il est mis en

*Les déclarations  
d'embauche  
auprès de l'Urssaf  
en 2008 se  
composent pour  
60 % d'entre elles  
de contrats à  
durée déterminée  
(CDD) de moins  
d'un mois!*

œuvre qui importent. La liquidité, c'est la dissolution instantanée de toutes les relations de long terme. D'abord né dans la finance de marché, ce précepte s'est étendu aux relations de travail et au travail lui-même.

## Une déconstruction du statut salarial

L'actualité montre les contradictions auxquelles cette démarche aboutit, avec l'injonction paradoxale associant, d'une part, un engagement plus fort demandé aux salariés pour atteindre des objectifs et résoudre des problèmes et, d'autre part, une insécurité croissante. Si se manifestent diverses formes de résistance à ces évolutions, beaucoup de salariés ont intégré l'individualisation du travail dans leur pratique et dans leurs représentations, jusqu'à retourner contre eux-mêmes la violence d'une telle injonction. L'objectif du livre est de remettre en cause des idées reçues, simplistes mais efficaces, justifiant la flexibilisation par la nécessaire compétitivité des entreprises, ou liant flexibilité et création d'emplois alors qu'on n'a jamais pu le vérifier empiriquement. Il ne s'agit pas d'opposer de «vrais» chiffres à d'autres qui seraient faux, mais de montrer la complexité des phénomènes et les autres angles d'entrée possibles qui permettent de remettre en cause les fausses évidences. Florence Lefresne présente le cha-

pitre sur l'emploi, qui aborde à la fois les questions de macro-économie, de genre, de sécurisation des parcours et de territorialité, et enfin des normes d'emploi. L'emploi est couramment appréhendé de deux manières: sous l'angle quantitatif (quelle évolution des effectifs en soixante ans?) et sous l'angle de la qualité et du statut (avec la remise en cause du statut salarial).

On constate ainsi que la période des «Trente glorieuses» n'a pas vu autant de créations d'emplois qu'on le pense aujourd'hui. C'était en effet une période de rapides gains de productivité (le rythme d'augmentation du PIB étant donc supérieur à celui des emplois). Par comparaison, les gains de productivité sont aujourd'hui ralentis et les créations d'emplois actuelles tiennent principalement à la réduction de la durée du travail, avec en France le levier de la loi des 35 heures (dont il faut faire un bilan nuancé, car son application a aussi contribué à la recherche de formes nuisibles d'intensité, de stress, etc.). Entre temps, le chômage de masse s'est accumulé durablement et a une fonction centrale dans la modification du partage de la valeur ajoutée entre capital et travail. Comme Marx jadis ou Stiglitz aujourd'hui le constatent, «l'armée de réserve» des chômeurs sert à discipliner ceux qui sont au travail. Quant au théorème de Schmidt («les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain et les emplois d'après-demain»), il n'a jamais été vérifié d'un point de vue macroéconomique. En augmentant la part des profits dans la valeur ajoutée, les entreprises se sont désendettées et ont augmenté les dividendes versés aux actionnaires.

Sous l'angle qualitatif, on constate la déconstruction du statut salarial. Les déclarations d'embauche auprès de l'Urssaf en 2008 se composent pour 60 % d'entre elles de contrats à durée



***Le mouvement général d'intensification et de changement permanent du travail, soutenu par des techniques de gestion qui en font leur objectif central, a des effets incontestables : usure au travail, pénibilité physique et psychologique du travail.***

© AMEN

déterminée (CDD) de moins d'un mois ! Cette précarisation de l'emploi expose le salarié à des injonctions contradictoires : comment être de plus en plus sujet dans son travail (exigences d'initiatives, d'autonomie, d'engagement personnel toujours plus grand) et objet dans son emploi ? Il importe de concevoir et de mettre en œuvre des formes d'organisation du travail liées à des investissements en formation et reposant sur d'autres choix que ceux de l'intensification du travail ou de la précarité de l'emploi. Cette dernière vise toujours à transférer le risque économique sur un tiers (soit la PME sous-traitante, le salarié ou même, figure ultime de l'individualisation du travail, « l'auto-entrepreneur »!).

Dans cet ensemble, les politiques publiques jouent un rôle important et méritent une analyse critique. Les emplois aidés



au titre d'une « discrimination positive » – qui n'avoue pas son nom – peuvent répondre à des objectifs louables, mais ils contribuent dans le même temps à la déréglementation de l'emploi en dédouanant les employeurs de leurs responsabilités en matière

(1) *La France du travail - données, analyses, débats*, Paris, Editions de l'Atelier, septembre 2009, 240 pages, 19 euros.

de contributions sociales. Les allègements de charges constituent un fardeau budgétaire considérable (de l'ordre de dix-neuf milliards d'euros pour les allègements généraux, et de treize milliards pour des mesures spécifiques), alors que leur effet sur le niveau d'emploi est douteux. Le RSA récemment créé entre dans cette dynamique.

### **La flexibilité et ses promesses**

Le thème souvent évoqué de la « fléxisécurité » est-il une bonne réponse ? Il est présent dans l'accord de janvier 2008 entre partenaires sociaux relatif à la « modernisation du marché du travail ». On constate, de fait, un grand déséquilibre entre la part de flexibilité et la part de sécurité dans la conclusion de cette négociation. Le projet de contrat de travail unique, naguère promis par le président de la République, est abandonné mais on introduit un nouveau type de contrat, le CDD « à terme incertain pour la réalisation d'un objet défini », et l'on institue la « rupture conventionnelle » du contrat de travail selon un commun accord de l'employeur et du salarié (c'est-à-dire quasiment sans contrôle juridique, dans un domaine où l'égalité des parties n'existe pas). En contrepartie, apparaît le principe de la « portabilité » individuelle de droits, d'un emploi à un autre, mais limitée au Droit individuel à la formation (Dif) et à la complémentaire santé. Il n'est toutefois pas démontré que la flexibilité contribue à la création d'emploi, et le cas danois souvent cité n'apporte pas, ici, de réponse convaincante. Dans cette évolution, on abandonne la question de l'emploi aux mécanismes du marché et on se rabat sur la protection des trajectoires (mais sans savoir comment la financer). On peut penser au contraire que l'emploi est un bien collectif, qualitatif et quantitatif, à traiter à partir d'une appréciation des besoins de la société.

Antoine Math analyse les évolutions longues sur les revenus, pour dégager des constats incontestables échappant à l'actualité. Les revenus du travail ne fixent pas seulement la consommation immédiate des ménages de salariés, ils sont la principale source de financement de la protection sociale et ont un impact sur les besoins sociaux dans leur ensemble, et donc en retour sur la demande de protection sociale. On constate une baisse de la part des salaires dans le partage de la valeur ajoutée dans les années 1980, qui déséquilibre le financement de la protection. En cinquante ans, la part des salariés et transferts sociaux dans le revenu disponible des ménages a baissé de 91 % à 80 % du total, au bénéfice des revenus de la propriété qui se montent à 20 % en 2007. Ces derniers étant très concentrés, ce phénomène a accentué les inégalités. En outre, les impôts directs (impôt sur le revenu, impôt sur la fortune, successions), qui sont les seuls qui peuvent corriger les inégalités de revenu primaire, sont en France parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. Surtout, leur part dans les revenus des ménages a considérablement diminué depuis les années 1980 pour revenir, aujourd'hui, à leur niveau de 1969.

### Le logement au cœur des inégalités

Les inégalités se sont considérablement accrues. Les trente années qui ont suivi les « Trente glorieuses » n'ont guère vu le pouvoir d'achat du salaire net augmenter. Celui-ci a même régressé, à qualification constante (particulièrement dans la fonction publique).

Les inégalités augmentent aussi au sein des salariés, avec le phénomène des très hauts salaires des cadres dirigeants. Les rémunérations périphériques au salaire (épargne salariale, intéressement, etc.) ont également

*Les auteurs de La France du travail n'ont pas non plus de nostalgie pour la stabilité de l'emploi fordiste des années 1960. Le changement d'emploi, la formation tout au long de la vie sont des perspectives auxquelles il faut donner un contenu positif.*

augmenté, se substituant au salaire et accentuant les inégalités au sein du salariat. En outre, le pouvoir d'achat se mesure pour un ménage moyen, alors que tous les ménages ne consomment pas les mêmes choses et sont touchés différemment par l'inflation. En raison de l'augmentation des prix de nombreuses dépenses contraintes, l'inflation a davantage diminué le pouvoir d'achat des ménages ayant les plus faibles revenus. Parmi les dépenses contraintes, l'augmentation des charges de logement creuse l'écart entre ménages locataires et ménages propriétaires, et encore plus vis-à-vis des propriétaires bailleurs. Le taux d'effort (charges de logement sur revenu disponible) a beaucoup plus augmenté pour les bas revenus. Au-delà des rapports capital-travail, d'autres rapports de force fonctionnent ainsi dans la société, passant notamment par la place par rapport au logement.

La protection sociale, domaine évidemment vaste et complexe, a connu de grandes évolutions en trente ans. On distingue la couverture pour la vieillesse, la santé, l'ensemble maternité-famille, l'emploi et le chômage, le logement, la pauvreté-exclusion. La dépense totale, en termes de part du PIB, a augmenté entre 1980 et 1993 (du fait de la montée du chômage) et s'est stabilisée ensuite, abstraction faite des fluctuations conjoncturelles, à un niveau d'environ 29 % du PIB. La part de la santé et des retraites a augmenté et va continuer à augmenter, pour des raisons structurelles et notamment démographiques, mais les droits individuels se sont effrités (qu'il s'agisse des retraites, le taux de remplacement diminuant à terme de 20 % à 30 %, ou de la santé avec le déremboursement accru des dernières années de certains soins et médicaments).

Une proposition politique forte, allant bien au-delà d'une défense des acquis qui ne peut consti-

© OLIVIER LE TROUHÉ



tuer qu'un recul plus ou moins rapide, est la promotion de l'idée d'un Etat d'investissement social plutôt que le financement de la sécurité, au moyen de politiques d'éducation et de formation, dès la petite enfance avec des modes de garde suffisants, et pour la requalification des travailleurs. Mais il faut pour cela une augmentation des ressources et mettre fin au dogme de l'impossible augmentation des impôts directs sur le revenu et des impôts sur le patrimoine (patrimoine foncier, successions, grandes fortunes).

### Impact sur la santé des mutations du travail

Enfin, Etienne Lecomte, médecin spécialiste de santé publique, présente le chapitre sur les mutations du travail, composé de trois parties : le temps de travail, les modes d'organisation et la prise en charge des conséquences du travail sur la santé.

Avec une durée légale de 35 heures par semaine, assortie des dispositions de RTT, la France est



dans la moyenne européenne de la durée du travail sur la semaine et sur l'année. Mais elle est nettement en dessous pour ce qui est du temps de travail tout au long de la vie active, celle-ci étant très courte avec une entrée tardive des jeunes dans le système de l'emploi (souvent par le biais d'une période de petits boulot ou d'emplois précaires), et la sortie anticipée des « seniors » par les dispositifs de préretraite.

Ce « travailler moins pour produire plus » implique donc une productivité supérieure à celle des autres pays. Ces gains de productivité sont permis par les nouvelles organisations de la production et du travail, selon différents modèles (taylorisme, « toyotisme »...). Le mouvement général d'intensification et de changement permanent du travail, soutenu par des techniques de gestion qui en font leur objectif central, a des effets incontestables : usure au travail, pénibilité physique et psychologique du travail.

Le système de santé au travail s'ef-

***En raison de l'augmentation des prix de nombreuses dépenses contraintes, l'inflation a davantage diminué le pouvoir d'achat des ménages ayant les plus faibles revenus. Parmi les dépenses contraintes, l'augmentation des charges de logement.***

force de les prendre en compte, mais il subit de nombreux freins (démographie professionnelle, financement et contrôle par les entrepreneurs...). De plus, alors que la santé au travail ne devrait pas être isolée de la santé publique, un clivage regrettable les oppose : la santé publique s'efforce d'intervenir en amont et à long terme, et la santé dans l'entreprise vise à la réparation des atteintes à la santé et à l'indemnisation plutôt qu'à la prévention. Ce constat n'est pas nouveau puisque les premières lois sur la santé au travail (accidents du travail en 1898, maladies professionnelles en 1919) relevaient déjà d'une démarche, alors nouvelle, d'acceptation du risque pour mettre en place une compensation, au détriment de la logique de réduction voire d'élimination du risque.

Il faut ici noter que l'Union européenne a joué un rôle positif en apportant une meilleure prise en compte des risques professionnels (directive de 1989 avec l'obligation de l'évaluation et de la prévention de ces risques professionnels), qui a renforcé le rôle des organismes paritaires instaurés en 1982 (Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - CHSCT).

### **De l'importance de repenser les modèles**

Les auteurs présents soulignent en conclusion que leur livre entend établir un état des lieux critique, mais nuancé et pas forcément désespérant. Le modèle économique et social aujourd'hui en place est-il reproductible, ou les contraintes aboutiront-elles à son évolution ? Il faut mener une bataille des idées et amener les citoyens à penser autrement l'économique.

Les systèmes de solidarité ont montré une réelle robustesse. La *social security* de Roosevelt perdure aux Etats-Unis malgré MM. Reagan et Bush. Le système français est fragmenté, fragilisé

et inégalement efficace, il résiste toutefois aux mises en cause les plus graves ; des droits nouveaux sur la dépendance (autonomie) sont même apparus récemment. L'assurance complémentaire CMU concerne cinq millions de personnes, très jeunes, et constitue une avancée. Il reste que certains risques en France sont très mal couverts (ainsi, les revenus garantis sont très faibles puisqu'équivalant au tiers du seuil de pauvreté).

Les auteurs n'ont pas non plus de nostalgie pour la stabilité de l'emploi fordiste des années 1960. Le changement d'emploi, la formation tout au long de la vie sont des perspectives auxquelles il faut donner un contenu positif. Leur projet est maintenant d'insister davantage sur les comparaisons internationales, sans vouloir déboucher pour autant sur des transferts de solutions clés en main. Une seule critique, peut-être, par rapport à cet ouvrage. Au-delà des dimensions économiques, sociales, juridiques du travail, on aimerait lire des développements plus substantiels sur le contenu du travail lui-même : quel est aujourd'hui le procès de travail dans son immense diversité et comment évolue-t-il en fonction des besoins de la société, de la technologie et de l'innovation, de l'organisation du travail etc. ?

Ces analyses et ces propositions de l'Ires éclairent la réflexion sur la place et le sens du travail dans la société d'aujourd'hui, que la LDH a engagée il y a quelques années déjà pour la préparation de son congrès national de 2005. Les transformations du travail rejettent sur les relations sociales dans leur ensemble et donc sur les conditions d'exercice de la citoyenneté. L'indivisibilité des droits – civils et politiques, économiques et sociaux, environnementaux – est plus que jamais nécessaire. On ne peut que souhaiter organiser encore des séances d'échange aussi fructueuses et chaleureuses. ●